

Les enjeux de paysage des cours d'eau : une problématique liée aux conflits d'usages.

Mémoire présenté à la Commission du BAPE sur la gestion de l'eau

Par François Tremblay
Chercheur à la Chaire en paysage et environnement
Étudiant au doctorat en aménagement,
Université de Montréal

Philippe Poullaouec-Gonidec
Titulaire de la Chaire en paysage et environnement
Professeur titulaire
École d'architecture de paysage
Université de Montréal

12 novembre 1999

PRÉSENTATION DE LA CHAIRE EN PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT.....	3
MOTIF DE L'INTERVENTION.....	3
INTRODUCTION	3
1) PROBLÉMATIQUE RELATIVE AUX ENJEUX DE PAYSAGE SOULEVÉS PAR LES AMÉNAGEMENTS ET LA GESTION DES COURS D'EAU	5
1.1) LES PRÉOCCUPATIONS À L'ENDROIT DU PAYSAGE ET LEURS CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION DES COURS D'EAU	5
1.2) LES PAYSAGES DES COURS D'EAU : ENTRE LE PATRIMOINE COLLECTIF ET L'OUTIL DE DÉVELOPPEMENT	7
1.3) CONFLITS D'USAGES ET VALORISATIONS PLURIELLES DES PAYSAGES : INADÉQUATION DES OUTILS DE PRISE EN COMPTE.....	8
2) PRINCIPES À RETENIR POUR UNE GESTION DE L'EAU QUI INTÈGRE LES ASPECTS DU PAYSAGE	9
2.1 LE CARACTÈRE PUBLIQUE, DÉMOCRATIQUE ET PARTICIPATIF DE TOUTE INTERVENTION	9
2.2 LA PRISE EN CHARGE PUBLIQUE, DÉMOCRATIQUE ET PARTICIPATIVE DES COURS D'EAU : UNE APPROCHE « À LA CARTE » PLUTÔT QUE « MUR-À-MUR ».....	10
2.3 LA PRISE EN CHARGE DES COURS D'EAU ADAPTÉE À CHAQUE CONTEXTE CULTUREL ET SOCIAL : POUR DES PROJETS COLLECTIFS PRENANT APPUI SUR LES DIMENSIONS PAYSAGÈRES DES COURS D'EAU.....	11
3) RECOMMANDATIONS	12

Présentation de la Chaire en paysage et environnement

La Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal développe depuis plus de trois ans un ensemble de connaissances sur le paysage et l'environnement au Québec. Cet organisme scientifique, affilié à la Faculté de l'aménagement et à l'École d'architecture de paysage mène plusieurs recherches appliquées qui interpellent une diversité de questionnements relatifs aux paysages. Tous ces questionnements sont liés à une même préoccupation : améliorer l'environnement du cadre de vie et l'identité des espaces urbains et ruraux du Québec.

Motif de l'intervention

Notre intervention est motivée par l'absence de considération concernant la question du paysage dans la gestion de l'eau. Ce fait a par ailleurs été constaté lors de la première partie de la présente audience. Au Québec, on ne semble pas être en mesure de prendre en compte les valeurs paysagères, c'est-à-dire les regards paysagers, dans notre gestion des cours d'eau¹. En se basant sur notre expérience de chercheurs dans le domaine du paysage et sur les recherches menées par le laboratoire de la Chaire en paysage et environnement depuis plusieurs années, nous voulons apporter quelques éclaircissements sur cette absence dans nos pratiques de gestion et d'aménagement des cours d'eau.

Définition du paysage

Concept culturel relié à la qualification d'un territoire par le regard; regard porteur de valeurs et de représentation à connotation esthétique, symbolique ou emblématique envers un territoire.

Introduction

L'eau, par ses qualités matérielles et sensibles, joue souvent un rôle dynamique dans les paysages. En effet, l'eau exerce un pouvoir d'attrait sur le regard, invitant la contemplation et évoquant la pureté ou encore la force de la nature. Les préoccupations à l'endroit du paysage, en cette fin de siècle, sont intimement liées à une recherche d'authenticité dans nos rapports aux lieux. Cette recherche du contact vrai avec les lieux, du rapport avec la réalité du paysage peut s'appuyer sur l'élément qui représente la pureté : l'eau. De ce fait, la question du paysage possède une certaine pertinence en regard de notre gestion de l'eau. Outre les qualités matérielles de l'eau, les enjeux de paysage que peuvent soulever les aménagements et les modes de gestion des cours d'eau mettent également en cause les questions d'appartenance, d'ancre et de significations culturelles des lieux. Ainsi, les aspects du paysage (qualités sensibles et scéniques, registres culturels etc.) constituent des préoccupations importantes pour de plus en plus de groupes impliqués dans la prise en charge de leurs cours d'eau. Par exemple, les qualités scéniques des chutes justifient souvent l'implantation de belvédères, de points de vue panoramique et de sentiers. Ces aménagements ont pour but de rehausser la qualité de vie des usagers potentiels en

¹ Comme messieurs Dodick Gasser et André Beauchamp, président de la commission l'ont d'ailleurs soulevé par leurs questionnement lors de la première partie de la présente audience publique à Sherbrooke (séance 16, le 30 mars en soirée).

contribuant à l'expérience paysagère de l'eau. Cependant, les aspects du paysage vont également au delà de cette fonction de support à des usages valorisés par la population. Les aspects du paysage mettent en évidence les dimensions identitaires des lieux que l'on fréquente. Cette quête de l'identité est essentielle au développement des collectivités. En effet, depuis environ une vingtaine d'années, les projets de mise en valeur se fondent de plus en plus sur l'évocation de particularités locales, sur la mémoire des lieux et sur l'histoire². Les aspects du paysage participent de ces particularités locales et de cette mémoire des lieux. En ce sens, les aspects du paysage peuvent constituer des opportunités de prise en charge des cours d'eau par différents groupes de la société.

Pour que les aspects du paysage puissent jouer un tel rôle, nous pensons que la question du paysage, en regard de la gestion de l'eau au Québec, peut s'énoncer en trois volets :

- 1) Un questionnement sur l'état de nos connaissances sur la valeur paysagère des cours d'eau du Québec et sur les particularités des paysages de cours d'eau par rapport aux paysages d'autres milieux.
- 2) Un questionnement sur les enjeux de développement que soulèvent la prise en compte du paysage dans la gestion de l'eau.
- 3) Un questionnement sur les approches, les outils et les méthodes qui permettraient d'intégrer les aspects du paysage aux pratiques de gestion et d'aménagement des cours d'eau et même d'initier des nouvelles façons de faire dans ces domaines.

Ce mémoire présente nos opinions et nos points de vues au sujet de ces questionnements. Il se divise en trois parties. Dans un premier temps, nous proposons un énoncé de problématique relatif aux enjeux de paysage soulevés par les aménagements et par la gestion des cours d'eau (cf. section 1). Par la suite, nous énonçons et développons les principes qui devraient guider la mise en route de véritables projets collectifs de paysage de nos cours d'eau (cf. section 2). Enfin, nous suggérons des recommandations spécifiques (cf. section 3) en rapport avec les principes précédemment énoncés.

² Mentionnons, par exemple, l'engouement pour les villages pittoresques suscité par le livre d'Yves Laframboise, *Villages pittoresques du Québec*, Éditions de l'Homme, 1996; la mise en place de projets de paysage tel que celui rapporté par Philippe Poullaouec-Gonidec dans « Le projet de paysage du village de Verchères » in *ARQ-Architecture Québec*, numéro 90, printemps 1995; ou encore l'intéressante mise en valeur patrimoniale dont fait l'objet la région de Kamouraska comme le rapport Julie Martin, « Kamouraska sur le qui-vive! » in *Continuité*, numéro 78, automne 1998

1) Problématique relative aux enjeux de paysage soulevés par les aménagements et la gestion des cours d'eau

La problématique est esquissée en trois moments :

- 1) La caractérisation des préoccupations paysagères telles qu'elles se manifestent présentement dans le domaine de la gestion et de l'aménagement;
- 2) L'émergence d'une conception de plus en plus partagée de ce qu'est le paysage : un patrimoine commun et un outil de développement;
- 3) L'absence d'approches et de méthodes pour prendre en compte de manière adéquate ces nouvelles réalités.

1.1) Les préoccupations à l'endroit du paysage et leurs conséquences sur l'aménagement et la gestion des cours d'eau

Tout d'abord, les paysages de cours d'eau prennent souvent appui sur les caractéristiques physico-spatiales de leur environnement. Dans bien des cas, ce sont les singularités de ces caractéristiques qui, par leur rareté, leur représentativité ou leur pouvoir d'évocation, confèrent aux lieux une valeur de paysage. Ce peut être, par exemple, le degré d'encaissement du relief des rives ou alors la géomorphologie particulière du lit du cours d'eau. Toutefois, les paysages de cours d'eau ne se limitent pas aux singularités des caractéristiques physico-spatiales. En effet, les caractéristiques culturelles et sociales des cours d'eau participent également à la mise en paysage des lieux. Qu'il s'agisse, par exemple, de pratiques traditionnelles (liées à l'exploitation des ressources ou aux loisirs), de vestiges archéologiques ou d'héritage toponymique, toutes ces caractéristiques témoignent de la relation particulière d'une population à l'endroit d'un cours d'eau. Ces caractéristiques fournissent les significations culturelles et identitaires qui sont nécessaires à la valorisation des paysages de cours d'eau. Enfin, les caractéristiques environnementales jouent un rôle de plus en plus important dans l'appréciation paysagère des cours d'eau. Les regards esthétiques envers un lieu ne sont pas uniquement associés à la composition pittoresque de celui-ci. De plus en plus, la beauté des lieux est le résultat de leur appréciation environnementale. Ainsi, un cours d'eau peut être qualifié de beau s'il est propre et, inversement, l'indifférence à l'endroit des qualités esthétiques d'un lieu résulte souvent de sa pollution. En effet, une rivière polluée contribue souvent à la dépréciation des paysages qui pourraient y être liés. Par exemple, dans le cadre d'une activité académique que nous tenons annuellement à Grand-Métis³, nos étudiants ont constaté que le déversement d'eau usée à la hauteur de la municipalité de Price faisait en sorte que la rivière Mitis était absente des représentations verbales et picturales que les citoyens se font de leur coin de pays. On préfère oublier cette rivière polluée.

Les exemples utilisés pour illustrer les caractéristiques physico-spatiales, culturelles et environnementales montrent la nécessité de ces trois registres pour qu'il y ait valorisation paysagère des cours d'eau. Les paysages de cours d'eau se construisent ou s'inventent (pour

³ Il s'agit de l'Université d'été des jardins et des paysages, volet Études paysagères de deuxième cycle, de l'École d'architecture de l'Université de Montréal qui se déroule dans la région de Métis.

reprendre l'expression savamment utilisée aux siècles des lumières⁴) en puisant à ces trois registres de manière à mettre en évidence la singularité des lieux. Par contre, cette singularité n'est jamais fixe : elle évolue dans le temps en fonction du sens que les usagers donnent aux cours d'eau, en fonction de leurs sensibilités et en fonction de l'apparition et de la disparition de certains usages. Phénomènes en perpétuelle invention, les paysages correspondent aux reflets du projet collectif que certains usagers se donnent.

Par exemple, après des décennies de rivières difficilement fréquentables (dans certains cas à cause du flottage, puis à cause de la pollution), on assiste à une « réinvention » des paysages des cours d'eau qui ne se base plus seulement sur le récit ou le pictural. En effet, auparavant, les paysages de rivière se construisaient à l'aide de récits mettant en scène le caractère hostile et sauvage des rivières⁵ ou à l'aide des gravures mettant en scène le pittoresque et la sauvagerie grandiose des rivières⁶. Dorénavant, les paysages de rivières semblent se réinventer sur la base de trois éléments :

- 1) une lecture plutôt **environnementaliste** du cours d'eau, comme en témoigne l'importance accordée aux habitats fauniques, à l'interprétation géographique et géologique ou à l'intégrité environnementale dans plusieurs projets de mise en valeur de cours d'eau.
- 2) une motivation récréative et touristique qui mise sur la **qualité de l'expérience** du lieu (qualité du contact visuel avec les lieux). Dans ce contexte, il semblerait que la reconnaissance, le respect, la préservation et l'interprétation culturelle des lieux soient garants de cette qualité.
- 3) une **expérience physique du paysage** qui va au-delà du seul contact visuel, notamment par les activités sportives qui favorisent le « corps à corps » avec le cours d'eau. Cette relation peut même devenir une relation extrême, voire une quête de l'absolu; du moins elle témoigne d'un rapport transcendental au paysage qui recherche le sublime davantage que le beau⁷. De surcroît, les activités qui portent de tels regards paysagers sont en croissance. En effet, les pistes cyclables, les descentes populaires de rivière et les festivals d'eau vive, de plus en plus nombreux, témoignent de cette croissance. Ces activités induisent des manières « inédites » d'apprécier la rivière. La qualification paysagère de la rivière procède également de ces regards mobiles.

⁴ Voir le texte d'Alain Roger, « Esthétique du paysage au siècle des lumières » in *Composer le paysage*, Édition Champ-Vallon, 1989

⁵ Le roman de Léo-Paul Desrosiers, *Les engagés du grand portage*, est un bel exemple de ce type de récit.

⁶ Par exemple, les gravures de W.H. Bartlett illustrant les rivières Magog et Saint-François au 19^{ème} siècle.

⁷ Le sublime et le beau sont les attributs d'un jugement esthétique. Ils sont dissociables et souvent opposés. Le beau est une notion qui renvoie à la qualité harmonieuse et finie d'une chose ou d'une scène. Le sublime est infini et dynamique. Il est associé au plaisir vertigineux d'une expérience qui produit la plus forte émotion que l'esprit soit capable de ressentir. À titre d'exemple, la descente d'un rapide tumultueux appartient à l'expérience du sublime. Pour plus de détails, voir l'article de Philippe Poullaouec-Gonidec, « Le paysage et le jardin : la quête de l'événement » in *Téoros*, volume 17, numéro 4, printemps 1999 et le livre d'Alain Tournier, *Le miroir des idées*, Édition du Mercure de France, 1994.

1.2) Les paysages des cours d'eau : entre le patrimoine collectif et l'outil de développement

Les façons de valoriser les cours d'eau sont de plus en plus diversifiées. Par exemple, qu'il s'agisse du regard du touriste d'aventure, de celui du touriste culturel ou de celui du riverain, tous contribuent à construire les paysages de cours d'eau en fonction d'attentes spécifiques, individuelles et collectives. En effet, la recherche du caractère « vierge » et intègre du paysage accompagne la recherche de transcendance (par l'émotion forte, comme nous l'avons évoqué précédemment) du touriste d'aventure, tandis que le touriste culturel recherche davantage les traces du patrimoine industriel et leur implantation dans le milieu. La pluralité de regards, sous-jacente à ces valorisations, fait en sorte que les paysages qui en découlent doivent de plus en plus être considérés comme un patrimoine collectif. On peut y voir un effet redevable aux efforts d'assainissement des eaux qui ont été consentis depuis une vingtaine d'années. En effet, la « réappropriation » tranquille⁸ qu'a générée cette dépollution, témoigne de l'attachement de plus en plus fort que les populations riveraines (et même non-riveraines) entretiennent à l'endroit des cours d'eau. Cet attachement culturel à l'endroit des cours d'eau contribue à créer des paysages qui font partie du patrimoine collectif, c'est à dire procurent autonomie et identité à ses titulaires⁹.

Parallèlement, dans tous les milieux (incluant les cours d'eau et leurs milieux riverains), on observe que les aspects du paysage ont aussi, et de plus en plus fréquemment, une valeur stratégique pour les acteurs qui sont préoccupés et/ou qui sont impliqués dans l'aménagement et la gestion de leurs milieux de vie¹⁰. En effet, les exemples de projets de mise en valeur des milieux que nous observons depuis quelques années nous indiquent que leurs dimensions paysagères peuvent servir d'outils de développement social, culturel et économique pour le bénéfice de l'ensemble de la société. Évidemment, dans un tel contexte, l'appropriation privée d'un outil de développement qui pourrait profiter à l'ensemble de la société ne saurait être tolérable. En effet, en s'appropriant de manière privée une partie de la ressource que sont les cours d'eau, on contribue souvent à oblitérer le potentiel sur lequel on aurait pu compter collectivement. Par exemple, le possible harnachement des chutes des Ailes sur la rivière Batiscan par Boralex et son partenaire local, le complexe écotouristique de la Batiscanie, se trouverait à ennoyer des paysages qui ont une richesse culturelle très importante pour les résidants et les utilisateurs occasionnels qui y partagent des souvenirs, des histoires locales et des traces d'une identité commune. En échange, les promoteurs proposent une mise en scène, sur le thème de la ruralité, de quelques maisons de campagne locatives aux abords du futur bief-amont. On évacuerait ainsi la singularité des lieux, c'est-à-dire les significations culturelles associées aux différentes chutes de cette portion de la Batiscan, pour mettre en scène l'archétype de la

⁸ L'expression est de Monsieur René Vézina lors de la séance de la consultation publique sur les significations symboliques de l'eau, le 18 mars en soirée à Montréal.

⁹ Pour paraphraser la définition de patrimoine que donne Henri Ollagon, citée dans le livre de Gilles Barouch, *La décision en miettes, système de pensée et d'action à l'œuvre dans la gestion des milieux naturels*, L'Harmattan, Logiques sociales, 1989. Dans ce cas précis, nous considérons que les titulaires du patrimoine collectif que sont les paysages de cours d'eau seraient tous les usagers présents et potentiels qui respectent le caractère collectif de ce patrimoine (sous-entendant l'équité dans l'accès au bénéfice de ce patrimoine).

¹⁰ À cet effet, l'article « Acteurs et processus du projet de paysage : jalons pour un cadre de référence » de François Tremblay et Michel Gariépy, propose quelques exemples de phénomènes de construction de paysage où les significations paysagères infléchissent les actions d'aménagement menées dans certains milieux. Cet article est issu d'une conférence du colloque *Les temps du paysage* de la Chaire en paysage et environnement, les 23 et 24 septembre dernier. Actes du colloques à paraître à l'hiver 2000.

campagne québécoise. Il s'agit d'un bel exemple de projet qui oblitérerait le patrimoine collectif pour tenter de générer des profits privés. De surcroît, comme il s'agit d'un projet peu « ancré » (ou enraciné) dans son contexte, il ne présente pas l'originalité inhérente à la singularité du paysage de ses chutes. Par conséquent, il a moins de chance de succès dans un contexte où l'industrie touristique mise, comme nous l'avons énoncé précédemment et comme la nouvelle politique québécoise en matière de tourisme le souligne, sur le rapport authentique aux lieux visités, garant de la qualité de l'expérience touristique.

Un tel paradoxe n'est pas unique : le caractère « patrimoine collectif » est également menacé par un droit civil qui restreint progressivement les accès publics aux cours d'eau¹¹. Ainsi, les paysages de cours d'eau, portés collectivement, échappent de plus en plus aux citoyens, qu'ils soient riverains ou qu'ils viennent d'ailleurs, qui sont pourtant titulaires du patrimoine. Ce phénomène n'est pas sans susciter des tensions qui peuvent générer ou nourrir des conflits d'usages.

1.3) Conflits d'usages et valorisations plurielles des paysages : inadéquation des outils de prise en compte

Dans le domaine de la gestion des cours d'eau, les conflits d'usages ont une double portée : une portée symbolique et une portée technique. Dans le cas de la portée symbolique des conflits d'usages, les pratiques actuelles en matière de gestion et d'aménagement des cours d'eau ne permettent pas de prendre en compte les enjeux identitaires et culturels qui servent de fondements aux inventions et aux ré-inventions des paysages de cours d'eau pour un nombre grandissant d'usagers. Par exemple, les outils qui existent et qui sont en développement, dans le domaine de la gestion et de l'aménagement des cours d'eau, sont généralement bien conçus pour prendre en compte les conflits d'usages à base technique dans des situations relativement simple : pas beaucoup d'acteurs, les enjeux sont clairs... Ainsi, dans l'approche de type « gestion intégrée des ressources », les outils que sont la caractérisation et la classification des rivières, l'analyse multicritère et les plans de développement intégré cherchent à concilier plusieurs points de vue. Toutefois, une approche de ce type repose sur un courant de la planification qui, on le sait depuis plusieurs décennies, n'est pas réputé pour sa souplesse. Or, il faut beaucoup de souplesse aux outils d'aménagement et de gestion des cours d'eau si l'on veut comprendre et y intégrer des phénomènes de productions culturelles tels que ceux qui contribuent à produire les paysages. Ces phénomènes sont souvent le fait de projets collectifs qui évoluent : ils ne sont donc pas toujours prévisibles.

Dans le cas de la portée technique des conflits d'usage, certains outils de partage de la ressource qu'est le cours d'eau existent mais ils ne garantissent pas le caractère collectif de la solution. Par exemple, le principe actuel qui oriente les décisions en matière de débit réservé consiste à ce qu'il n'y ait pas de perte nette d'habitat. Ce principe laisse beaucoup d'arbitraire sur le choix de l'espèce à favoriser et remet en question l'équité entre les usagers des cours d'eau, défavorisant ceux qui valoriseraient d'autres espèces que celles pour lesquelles le débit est optimisé¹² et

¹¹ Mentionnons, à titre d'exemple, l'abolition de la Réserve des trois chaînes en 1991 qui préservait jusqu'à cette date, une emprise publique en rive, puis les modifications au Code civil, en 1994, qui rendent maintenant obligatoire la permission de portager son canot sur les propriétés riveraines. Ce dernier exemple est cité dans le livre d'André Noël, *Gens de rivières*, Écosociété, 1994.

¹² Ceci rejoint l'argumentation de l'intervenant Eau Secours/Regroupement québécois des groupes écologistes lors de l'audience de la Régie de l'Énergie portant sur la contribution de la filière de la petite production hydraulique d'électricité au plan de ressources d'Hydro-Québec, dossier R-3410-98.

défavorisant ceux qui recherchent autres choses que des habitats fauniques mais qui attendent du débit d'une chute ou d'une cascade qu'il évoque des significations autres que celles d'une chute contrôlée à distance. À ce titre, on peut dire que l'établissement d'un débit réservé esthétique, dans les deux audiences publiques où il en a été question, se heurtait également à la pluralité des regards et des attentes. Des outils comme le débit réservé, tels qu'utilisés présentement, semblent donc inadéquats pour concilier la pluralité des attentes en matière de valorisation paysagère.

Enfin, les mécanismes de compensation qui peuvent être utilisés pour régler des conflits d'usages devraient bénéficier collectivement à l'ensemble de la société québécoise et non seulement à certains « syndicats d'intérêts locaux »¹³. Tout dépendant de la façon dont on les utilise, les mécanismes de compensation peuvent menacer le caractère collectif des cours d'eau et des paysages qui y sont projetés.

Ces quelques exemples de l'inadéquation des outils, des mécanismes et des pratiques visant à « arbitrer » les conflits d'usage illustrent bien la faiblesse de tels moyens face à des enjeux de paysage qui se basent sur des phénomènes sociaux et culturels comme l'ancrage identitaire à des lieux.

2) Principes à retenir pour une gestion de l'eau qui intègre les aspects du paysage

Devant l'inadéquation des outils existants et devant l'absence de reconnaissance de l'importance des enjeux de paysage par les instances gouvernementales¹⁴, il convient de proposer une approche globale qui respecte le caractère collectif et le caractère dynamique (en perpétuelle invention) des cours d'eau et des paysages qui y sont projetés. Pour ce faire, une telle approche doit se baser sur un principe : la prise en charge publique de l'aménagement et de la gestion des cours d'eau. (cf. section 2.1). Les problèmes relevant des dimensions identitaires et symboliques de l'eau seraient alors pris en charge par des structures qui collent davantage aux réalités vécues des collectivités (solidarité intermunicipale, culturelle) (cf. section 2.2) et qui permettent la formulation de projets collectifs à l'endroit des cours d'eau du Québec (cf. section 2.3).

2.1 Le caractère public, démocratique et participatif de toute intervention

Les aménagements et la gestion des cours d'eau effectués par un acteur ou une communauté d'intérêt génèrent des transformations du territoire qui, d'une part, affectent les usagers voisins et qui, d'autre part, sont susceptibles de faire l'objet de qualifications de la part d'usagers qui fréquentent les cours d'eau sur une base moins quotidienne : par exemple, les usagers récréatifs et les usagers touristes. Il importe donc de reconnaître le caractère public des impacts qu'engendrent tout aménagement et tout mode de gestion des cours d'eau.

¹³ Nous reprenons l'expression de Louis-Gilles Francoeur, dans l'article *Le salaire du silence*,

¹⁴ Paradoxalement, l'importance de ces enjeux apparaît de façon manifeste dans les pratiques individuelles et collectives des lieux, de l'embellissement horticole aux projets de mise en valeur d'attraits culturels et naturels.

Évidemment, il existe plusieurs types d'organisation qui se veulent garants de l'intérêt public, par exemple, les agences de bassin. En revanche, ce type d'organisation se base souvent sur une communauté d'intérêt à l'endroit de la gestion des ressources (relevant d'une rationalité technique), il est donc difficile d'attendre de ce type de prise en charge qu'elle soit ouverte aux acteurs qui viennent de l'extérieur de la communauté d'intérêt et qui appuient leur argumentation sur la rationalité symbolique. En effet, les communautés d'intérêts ne peuvent garantir des aménagements et une gestion des cours d'eau qui prennent en charge les enjeux symboliques, culturels et sociaux tels qu'ils s'expriment par les communautés locales, les collectivités régionales et l'ensemble de la société québécoise¹⁵. Pour pallier à cette lacune, il faudrait envisager une structure de gestion démocratique et pro-participative qui amène l'ensemble de la population à prendre en charge le devenir de ses cours d'eau

2.2 La prise en charge publique, démocratique et participative des cours d'eau : une approche « à la carte » plutôt que « mur-à-mur »

La souplesse d'adaptation des outils, en matière d'aménagement et de gestion des cours d'eau, est nécessaire afin de « coller » à la diversité des expertises sociales qui se sont développées dans les régions québécoises en matière de prise en charge de l'aménagement des milieux. En effet, certaines MRC ont développé des compétences et des savoirs-faire impressionnantes dans ce domaine, alors que d'autres sont constamment à la remorque des autres acteurs. De même, la souplesse d'adaptation des outils est conséquente avec les expériences actuelles dans le domaine de la prise en charge des rivières du Québec. Ainsi, les séances de la première partie de la présente audience qui ont eu lieu dans la région Chaudières-Appalaches ont fait ressortir la diversité des solutions possibles dans le domaine des organisations qui prennent en charge les rivières.

Au plan international, la réflexion sur l'aménagement et la gestion de l'eau a évolué rapidement depuis quelques années. Ainsi, l'intérêt pour les *Wateringues* hollandais et les agences de bassin, toutes les deux basées sur la communauté d'intérêt, a fait place à des concepts se basant à la fois sur une communauté d'intérêt et sur l'appartenance locale (par exemple, le *Watershed-stewardship* américain). Enfin, les contrats de rivière à la québécoise ou à la française ressemblent à la solution américaine, mais elles font une place encore plus grande à l'appartenance locale. Ce recours à l'échelle d'appartenance locale pour formuler des projets collectifs à l'endroit d'un cours d'eau met en évidence la force de l'ancrage culturel des différents usagers, notamment des usagers locaux. Cette préséance des usagers locaux sur les autres usagers n'est cependant pas absolue : certains cours d'eau ont des significations culturelles très fortes pour tous les usagers, qu'il soient locaux, régionaux, nationaux ou internationaux. Par exemple, la rivière Jacques-Cartier est à la fois prise en charge par ses communautés riveraines sur certaines sections, à la fois protégée comme bien culturel à un autre endroit (à Pont-Rouge) et à la fois reconnue nationalement dans sa section la plus haute (la vallée de la Jacques-Cartier) Par ailleurs, la richesse de l'ancrage et la force de l'appartenance que suscite le recours à l'échelle local en font une condition nécessaire à tous projets collectifs à l'endroit des cours d'eau. Cette nécessité du local renforce l'intérêt pour le principe de subsidiarité dont il est question dans plusieurs

¹⁵ Tels que nous les observons dans les recherches que nous effectuons sur les paysages québécois depuis plusieurs années.

recherches européennes dans le domaine de la gestion de l'eau depuis quelques années¹⁶. Selon ce principe de subsidiarité, on pourrait reconnaître la communauté locale comme étant titulaire d'une partie importante du patrimoine qui est en jeu dans l'aménagement et dans la gestion des cours d'eau. Partant, l'objectif des aménagements et de la gestion de l'eau correspondrait au bien commun tel que défini par la communauté locale. Toutefois, comme le montre l'exemple de la rivière Jacques-Cartier, le bien commun n'est pas que local dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des cours d'eau.

2.3 La prise en charge des cours d'eau adaptée à chaque contexte culturel et social : pour des projets collectifs prenant appui sur les dimensions paysagères des cours d'eau.

Ainsi, dans le cas de la responsabilité en matière de gestion et d'aménagement des cours d'eau, il faudrait envisager une « subsidiarité » partagée entre la communauté locale, la collectivité régionale et la société québécoise. Ce partage des responsabilités de chacune des parties touchées par l'aménagement et la gestion des cours d'eau varierait en fonction de chaque projet collectif énoncé autour d'une rivière. Chacune de ces parties est titulaire du patrimoine collectif que sont les aspects du paysage des cours d'eau. Par exemple, la communauté locale accorde souvent beaucoup d'importance à la richesse historique et culturelle des sites que sont les chutes ou les cascades et à l'intimité des souvenirs que l'on associe à ces lieux. En ce qui a trait à la collectivité régionale, la « personnalité » de la rivière a souvent une signification identitaire. Enfin, pour la société québécoise, les rivières sont le symbole des « routes d'eau » de la marche du peuplement et des nations autochtones. Toutes ces significations doivent constituer les termes de tous les projets collectifs qui se formuleront progressivement à l'endroit de chacun des cours d'eau du Québec.

¹⁶ Notamment dans les articles suivants de Bernard Barraqué : « Entre public et privé, l'eau et ses agences » in *Cultures, usages et stratégies de l'eau en Méditerranée occidentale*, L'Harmattan, 1999 et « Gouverner en réseau en France : Les agences de l'eau » in *Ces réseaux qui nous gouvernent?*, L'Harmattan, 1997. La subsidiarité est un principe qui sert à définir la responsabilité de la prise en charge d'une problématique en partant de l'individu et en allant vers les différentes communautés (du bas vers le haut). Le niveau responsable étant celui qui est en mesure d'assumer la prise en charge tout en étant le plus près possible de l'individu.

3) Recommandations

En se basant sur les principes énoncés à la section précédente, nous proposons trois recommandations qui devraient être intégrées à une politique québécoise de l'eau :

3.1) Reconnaître l'importance des paysages des cours d'eau pour le développement culturel et social de toute la société québécoise. Ceci passe notamment par :

1. le développement de meilleures connaissances dans le domaine des significations culturelles de paysages de cours d'eau;
2. l'induction de sens, de significations, d'expressions visant à donner au Québec une pluralité de paysages d'eau représentatifs des cultures actuelles et en devenir.

À ce sujet, les experts et les chercheurs universitaires ont un rôle à jouer et une responsabilité à assumer.

3.2) Faciliter l'émergence de projets collectifs de prise en charge des cours d'eau prenant appui sur leurs dimensions paysagères. La reconnaissance et la mise en valeur des caractéristiques culturelles et identitaires des lieux favorisent l'implication d'un plus grand nombre d'acteurs, par conséquent les projets collectifs qui y prendraient appui devraient être publiques, démocratiques et participatifs.

3.3) Ajuster ce cadre de prise en charge des cours d'eau en fonction des contextes locaux et régionaux afin de faire en sorte que les projets collectifs contribuent à inventer des paysages singuliers qui s'originalisent par rapport aux modèles uniques.